

Lourdes, le 27 décembre 2023

Lourdes (65)

Présentation et signature de l'avenant au Projet Action Cœur de Ville



Jeudi 21 décembre, le préfet des Hautes-Pyrénées, Jean Salomon, le président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, Gérard Trémège, le maire de Lourdes, Thierry Lavit, et les partenaires ont signé l'avenant au projet Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026.

Le programme Action Cœur de Ville dont bénéficient les villes de Tarbes et Lourdes associées au sein de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été initié en 2018.

Ce programme est un dispositif national créé pour aider à redynamiser, sous certains critères, les villes moyennes.

Concrètement, il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :
service-communication@ville-lourdes.fr / Tél. : 05 62 42 54 07
Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes
www.lourdes.fr

Désinscription : service-communication@ville-lourdes.fr

Seules 234 communes sur 222 territoires métropolitains et ultramarins sont concernées par ce plan d'investissement public porté par l'Etat au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Dans la pratique, le programme est élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires.

Objectif : faciliter et soutenir le travail des collectivités locales pour inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie.

Le 21 décembre, les actions de ce dispositif et les projets pour les trois prochaines années pour les villes de Lourdes et Tarbes ont été présentées au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à Juillan.

Le Préfet, les élus de Lourdes et de Tarbes, de la Région Occitanie et du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées, et les représentants des partenaires - Banque des Territoires, Action Logement Occitanie - se sont exprimés tout à tour avant de procéder à la signature de l'avenant pour les trois prochaines années.

Si l'habitat, l'économie (commerce dispositifs OCMU/FISAC en vigueur avant la mesure 66 du Plan Avenir Lourdes), les mobilités (douces et schéma vélo), la forme urbaine, les équipements ont formé les 5 axes de la première phase d'Action Cœur de Ville, la phase 2 concernée par l'avenant couvrira les axes des transitions écologique, économique et démographiques avec une évolution du périmètre ORT (Opération de revitalisation de territoire) pour permettre à la ville de mettre en œuvre son projet de territoire. Trois extensions sont prévues, au nord, au nord-est et au sud-est.

« Cet avenant est le fruit d'une stratégie transversale et d'un travail collaboratif avec l'ensemble de nos partenaires présents ici aujourd'hui. Cette approche nous permet de mobiliser une ingénierie indispensable pour repenser nos cœurs de ville et pour concrétiser notre vision commune d'espaces urbains plus attractifs, durables et inclusifs.

Dans le domaine de l'habitat, ce dispositif Action Cœur de Ville vise à booster l'investissement privé et à revaloriser des friches urbaines, contribuant ainsi à la revitalisation de notre tissu urbain. Sur le plan économique, ce dispositif nous a permis de consolider le service commerce de la ville en tant que guichet unique pour les commerçants, en déployant des dispositifs d'aide aux projets de requalification des commerces et des services, renforçant ainsi l'attractivité de notre centre-ville.

En ce qui concerne la mobilité douce, ce dispositif nous a incités à lancer une véritable politique en faveur des modes actifs et à préparer un schéma communal de mobilité douce, répondant ainsi aux besoins évolutifs de nos concitoyens en matière de déplacements.

Enfin, concernant les formes urbaines et les équipements, ce dispositif nous pousse à repenser la requalification de nos espaces publics en déployant des infrastructures structurantes, tout en intégrant les enjeux d'accessibilité, d'inclusion et de transition écologique au cœur de notre démarche.

En signant cet avenant, nous réaffirmons notre engagement envers nos concitoyens et nos territoires, et nous nous engageons à poursuivre notre action pour faire de Lourdes un lieu de vie dynamique, durable et solidaire.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce dispositif et qui continueront à s'investir dans sa mise en œuvre. Ensemble, nous ouvrons la voie à un avenir meilleur pour nos villes, en mettant en place des solutions innovantes et durables pour le bénéfice de tous » a rappelé Thierry Lavit.



ACTION CŒUR DE VILLE 2 TARBES - LOURDES

SIGNATURE DE L'AVENANT – 21/12/2023



DEROULÉ

- Ouverture par M. Trémège, Président de la CATLP et Maire de Tarbes
- Parole à M.Lavit, Maire de Lourdes
- Présentation par chaque Ville des perspectives pour ACV2 2023-2026
- Parole aux partenaires financeurs
- Clôture par M. le Préfet
- Signature de l'avenant



VILLE DE LOURDES

BILAN QUALITATIF ACV 1



D'un point de vue global :

- 1- Une stratégie transversale innovante qui fait gagner en qualité et en pertinence dans les actions
- 2- Un travail en collaboration avec les partenaires (des comités habitat réguliers et collaboratifs) et une ingénierie mobilisable (études stratégiques)
- 3- Un financement privilégié qui permet de concrétiser des projets, notamment pour les porteurs de projets privés.

AXE 1 - HABITAT



Hôtel Sarrance -
place de l'Eglise

De nouveaux investisseurs

Des opérations conditionnées au
financement

Une dynamique collaborative entre
les partenaires

Revalorisation de friches urbaines

Rue Sainte-Anne



AXE 2 - ÉCONOMIE

Le service commerce comme guichet unique pour les porteurs de projet

Des services et outils numériques mis en place

Une nouvelle mesure Action 66 du PAL pour poursuivre la dynamique de l'OCMU / FISAC



Inauguration
A l'Ombre du Cafèier



Inauguration de La
P'tite Boulange



AXE 3 - MOBILITÉ



V81 reliée à la Voie Verte des Gaves
Schéma vélo CATLP approfondi par un
schéma communal des mobilités douces

Un levier pour une politique
des modes de
déplacements actifs de la
ville.

Une nouvelle politique
d'aménagement des
mobilités



AXE 4 – FORME URBAINE

Une requalification des espaces publics

Des équipements de proximité

Une amélioration du cadre de vie

La prise en compte de l'accessibilité et de la transition dans chaque projet



Place Marcadal

AXE 5 - ÉQUIPEMENTS

Des équipements de proximité

Amélioration du lien social

Réponse aux besoins des populations les plus fragiles



France Services



Citystade de
Lannedarré

PERSPECTIVES POUR ACV 2

Déploiement du **Plan Avenir Lourdes**, une stratégie ambitieuse et partagée – Lourdes 2030

Une action centrale = le **Schéma Directeur Urbain** (action 34) – cadre opérationnel de la stratégie de redynamisation de la ville (cartographie, plan guide, charte, cadre réglementaire, observatoires...)

- **Transition écologique** : éco-quartier, renaturation, mobilités douces, plan de circulation, rénovation énergétique...
- **Transition économique** : tiers-lieu, auditorium centre de conférences, projet activités sports nature, diversification économique, cellule d'aides aux commerces, plan façades et enseignes, Chemin de Bernadette, porte Saint-Joseph...
- **Transition démographique** : NPNRU Ophite, centre de santé, requalification urbaine, Halles, OPAH, aides à l'habitat



EVOLUTION DU PERIMETRE ORT

Extension NORD

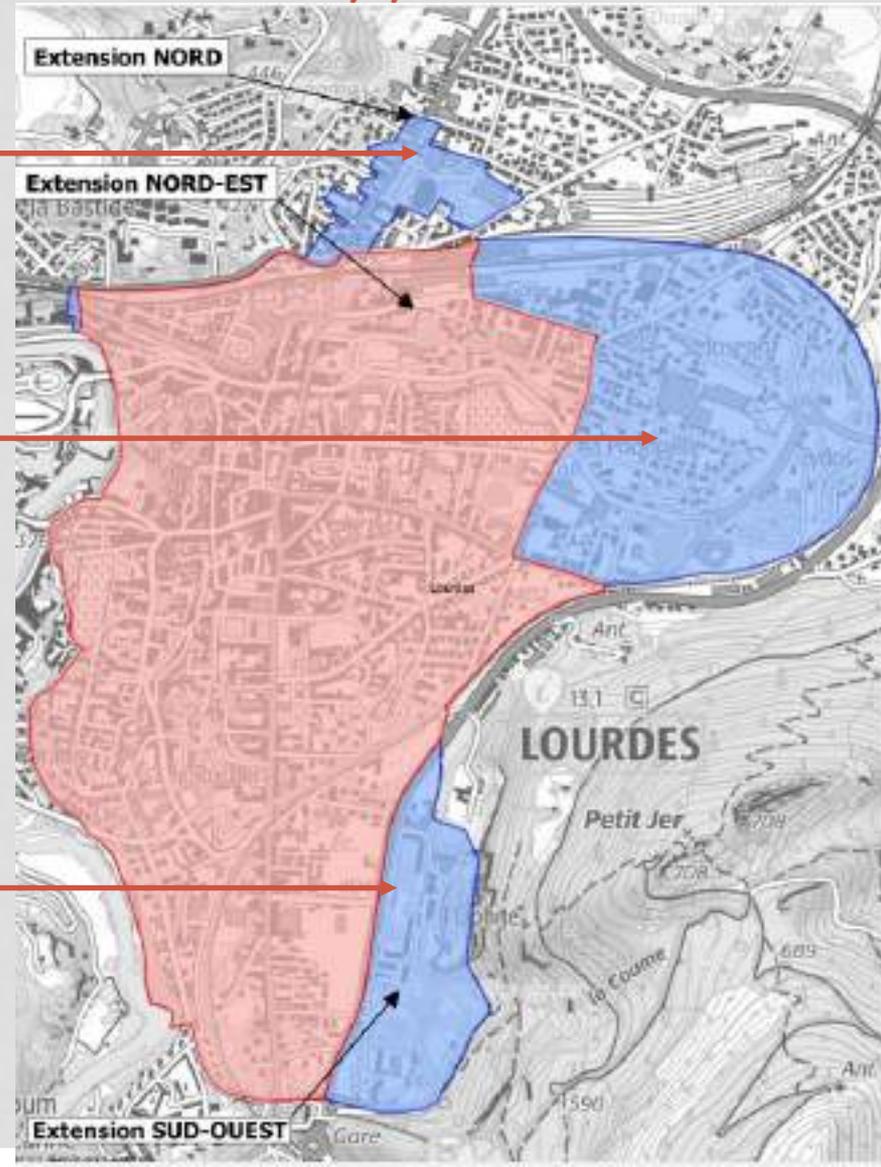
Entrée du Centre ville en besoin de requalification.
Grands équipements de la ville
Forte vacance du tissu commercial

Extension NORD-EST

Création d'un nouvel éco-quartier
Requalification de 2 hectares en cœur urbain

Extension SUD-EST

Intégration du Projet NPNRU dans l'hyper centre
Anticipation de la requalification du site Ophite.



VILLE DE TARBES

AXE 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- Amélioration de l'habitat existant



Rénovation du Foyer
des Jeunes Travailleurs



Opération Façades

AXE 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- Efficacité énergétique
et développement des nouvelles énergies



Modernisation
de l'éclairage



Rénovation thermique
des bâtiments publics



Déploiement
du photovoltaïque

AXE 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- Transition écologique des mobilités



Déploiement
du Plan Vélo

AXE 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE



- Nature en ville
et adaptation au changement climatique



AXE 2 : TRANSITION ECONOMIQUE



- Actions en faveur du développement du flux piéton



AXE 2 : TRANSITION ECONOMIQUE



- Réduction de la vacance commerciale en centre-ville



AXE 2 : TRANSITION ECONOMIQUE



- Favorisation et accompagnement des nouveaux projets commerciaux



AXE 2 : TRANSITION ECONOMIQUE



- Réfection de la halle du Foirail



AXE 3 : TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE



- Amélioration du cadre de vie

Projet de la
Villa des Arts



Rénovations



AXE 3 : TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE



- Garantir le maintien et le développement des services publics en centre-ville



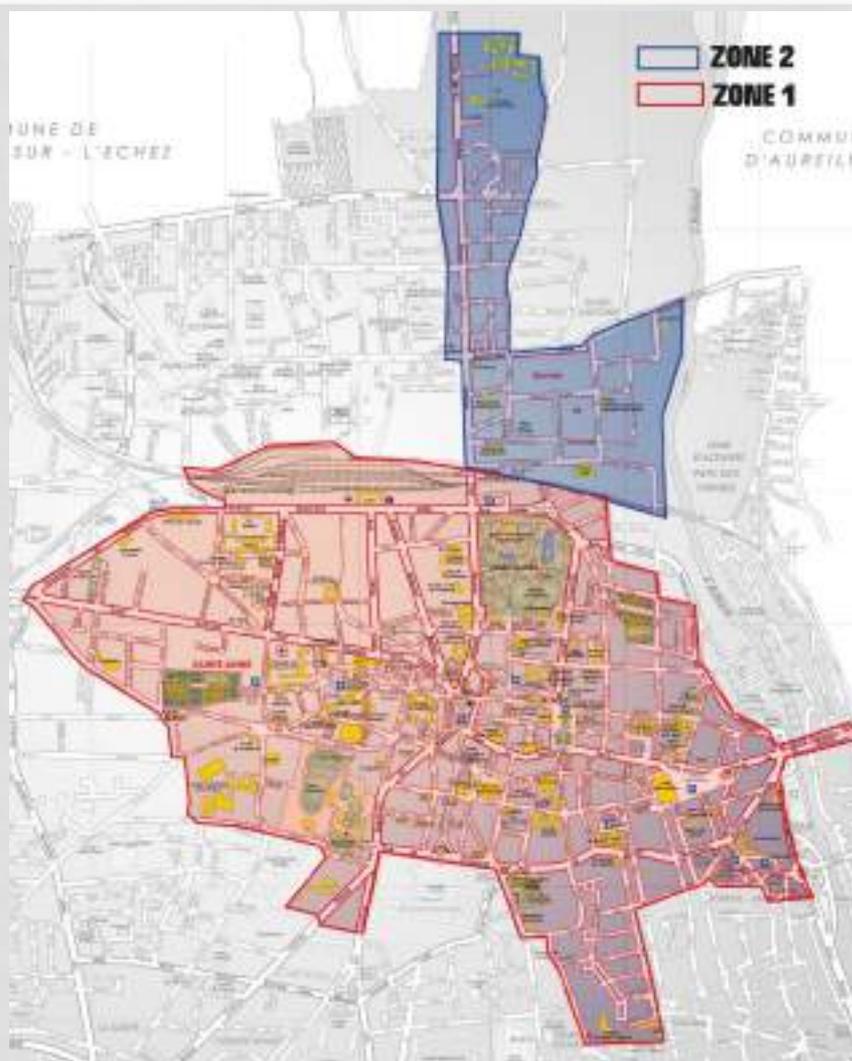
Accessibilité
et inclusion



Centre
de santé



EVOLUTION DU PERIMETRE ORT



PAROLE AUX PARTENAIRES

SIGNATURE DE L'AVENANT